

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 juin 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 23h15

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir du rapport n°12), Mme Anne BENEDETTO (à partir du rapport n°12), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER (jusqu'au rapport n°41 inclus), Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (à partir du rapport n°12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au rapport n°33 inclus), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au rapport n°43 inclus), Mme Juliette SORLIN (à partir du rapport n°12), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du rapport n°10 et jusqu'au rapport n°36 inclus) Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucou : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport n°36 inclus) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : Mme Emmanuelle BAVEREL Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thisse : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du rapport n°18) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Sadia GHARET, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, Mme Claude VARET Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Novillars : M. Bernard LOUIS Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Olivier LEGAIN

Procurations de vote : M. Thomas JAVAUX à M. Romain VIENET, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au rapport n°11 inclus), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'au rapport n°11 inclus), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'au rapport n°11 inclus), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (à partir du rapport n°34), Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN (à partir du rapport n°44), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'au rapport n°11 inclus), M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, M. Henri BERMOND à M. Emile BOURGEOIS, M. Roger BOROWIK à M. Benoît VUILLEMIN, M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Bernard LOUIS à M. René BLAISON, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Valérie MAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Jean-Marc JOUFFROY à Mme Anne BIHR (jusqu'au rapport n°17 inclus), M. Damien LEGAIN à M. Pascal ROUTHIER

Délibération n°2022/006147

Rapport n°15 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents création de 30 emplois au Département Eau Assainissement

Actualisation de la liste des emplois permanents – Grand Besançon Métropole – Création de 30 emplois au département eau et assainissement

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Il appartient au Conseil de Communauté de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création de 30 emplois au sein du département Eau Assainissement de GBM.

Cette mise à jour concerne les budgets annexes Eau Assainissement.

I. Contexte

Grand Besançon Métropole assure les compétences eau et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018, à l'exception en matière d'eau potable, des « communes du Syndicat de la Haute-Loue », du Sivom de la Vallée et du syndicat de Byans, pour lesquelles la date de prise de compétence a été le 1^{er} janvier 2019 et pour les communes du SIEVO pour lesquelles la compétence reste exercée par le syndicat.

Le périmètre d'exploitation en régie a lui, progressivement évolué, au gré des fins de contrats de Délégation de Service Public (DSP). Cette évolution du périmètre va se poursuivre au cours des deux prochaines années avec la fin de plusieurs contrats de DSP dont l'un des plus importants, qui porte sur l'ex-SIAC tant en eau qu'en assainissement. Il convient donc d'anticiper la fin de ces contrats par une adaptation des effectifs de la régie. L'anticipation est d'autant plus nécessaire, que d'une part les précédents retours en régie ont démontré l'importance d'une préparation de ceux-ci, notamment du côté de la relation usagers et d'autre part dans le contexte très complexe des recrutements.

La proposition sur les moyens nécessaires intégrant ces futurs retours en régie ainsi qu'une adaptation à la charge de travail constatée a été intégrée à la prospective financière et permet de montrer, hors événements exceptionnels et dans le cadre des objectifs d'investissement fixés initialement, l'absence d'impact sur le tarif cible défini à l'occasion du transfert de compétences.

II. Evolution envisagée

A/ Au sein du Service Relations Usagers et Collectivités il est proposé de :

- créer 2 emplois de technicien (1 technicien branchement et 1 technicien Assainissement Non Collectif),
- recalibrer un emploi de catégorie C en emploi de catégorie B soit la création d'un emploi de technicien (technicien branchement) et la suppression d'un emploi d'adjoint technique,
- créer 2 emplois de rédacteur (chargé de gestion),
- créer 2 emplois d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative).

B/ Au sein du service Administratif et Financier, il est proposé de :

- recalibrer un emploi de catégorie C en catégorie B soit la création d'un emploi de rédacteur (chargé de gestion) et la suppression d'un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative),
- de créer un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administratif) ultérieurement.

C/ Au sein du Service Travaux, il est proposé de :

- créer deux emplois de technicien (concepteur projeteur),

D/ Au sein du service Transfert et Traitement des Eaux, il est proposé de :

- recalibrer deux emplois de catégorie B en emplois de catégorie A soit la création de deux emplois d'ingénieur (responsable de secteur) et la suppression de deux emplois de technicien (chef de secteur),
- recalibrer 3 emplois de catégorie C en emploi de catégorie B soit la création de 3 emplois de technicien (1 technicien de laboratoire et 2 techniciens automatisme) et la suppression de 3 emplois d'adjoint technique (1 laborantin et 2 automaticien),
- créer 4 emplois d'adjoint technique (3 agents de pilotage et 1 agent d'exploitation),
- créer 6 emplois de techniciens (2 chefs de secteur, 1 technicien automatisme, 1 technicien supervision et 2 techniciens spécialisés en protection ressources et milieux),
- évolution d'un poste d'adjoint technique vers un poste d'adjoint administratif

E/ Au sein du service Exploitation Réseaux, il est proposé de :

- créer un emploi d'ingénieur (cadre-expert gestion patrimoniale des réseaux),
- créer 9 emplois d'adjoint technique (3 plombiers-fontainiers, 2 terrassiers, 4 égoutiers),
- créer 2 emplois d'agent de maîtrise (chefs d'équipe)

F/ Au sein du service Système d'Informations et Méthodes, il est proposé de :

- supprimer un emploi de technicien (technicien SIG),

Ces emplois sont créés à temps complet dans les effectifs permanents de Grand Besançon Métropole et financeront des postes affectés au Département Eau et Assainissement.

Dans l'hypothèse où les postes ne seraient pas pourvus par des fonctionnaires, des agents contractuels pourront être recrutés (en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique) et percevront une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi du poste sur lequel ils seront recrutés, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Dans l'attente de ces recrutements, la CUGBM continuera à faire régulièrement appel aux bureaux d'études privés et aux bureaux de maîtrise d'œuvre privés pour que les délais de recrutement ne pèsent pas sur les délais de réalisation des travaux nécessaires ou déjà programmés sur notre territoire.

Liste des Emplois Permanents après mise à jour

Tous budgets

Filière Cadre d'emploi ou métier	Emplois ouverts	<i>dont emplois à Temps Complet</i>	Emplois ouverts après mise à jour
Budget Principal	922	922	922
BA Transport	12	12	12
BA Déchets	196	196	196
BA Conservatoire RR	112	89	112
BA Eau	77	77	92
BA Assainissement	86	86	101
BA Chauffage urbain	1	1	1
Somme :	1406	1406	1436

Budget annexe Eau

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	dont emplois à Temps Complet	Evolutio n	Emplois ouverts après mise à jour
Filière administrative		13	13	+4	17
Attachés Territoriaux	A	2	2		2
Rédacteurs Territoriaux	B	4	4	+2	6
Adjoints administratifs territoriaux	C	7	7	+2	9
Filière technique		64	64	+11	75
Ingénieurs en chef territoriaux	A	1	1		1
Ingénieurs territoriaux	A	2	2	+3	5
Techniciens territoriaux	B	13	13	+4	17
Agents de maîtrise Territoriaux	C	6	6	+1	7
Adjoints techniques territoriaux	C	42	42	+3	45
		77	77	+15	92

Budget annexe Assainissement

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour
Filière administrative		13	13	+2	15
Attachés Territoriaux	A	3	3		3
Rédacteurs Territoriaux	B	4	4	+1	5
Adjoints administratifs territoriaux	C	6	6	+1	7
Filière technique		73	73	+13	86
Ingénieurs territoriaux	A	7	7		7
Techniciens territoriaux	B	13	13	+7	20
Agents de maîtrise Territoriaux	C	12	12	+1	13
Adjoints techniques territoriaux	C	41	41	+5	46
		86	86	+15	101

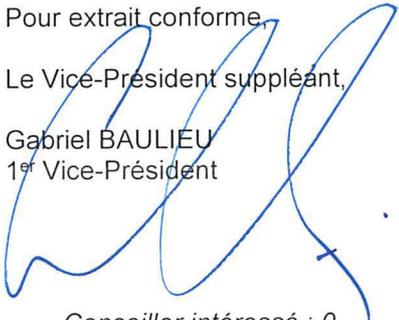
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création de :
 - o 3 emplois d'ingénieur, au grade de référence ingénieur ;
 - o 11 emplois de techniciens, au grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe,
 - o 3 emplois de rédacteur, au grade de référence rédacteur principal de 1^{ère} classe,
 - o 2 emplois d'agent de maîtrise, au grade de référence agent de maîtrise principal,
 - o 8 emplois d'adjoint technique, au grade de référence adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - o 3 emplois d'adjoint administratif, au grade de référence adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;

- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique ;

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.